

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°34

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU THERMIQUE DE CHAUFFAGE À DISTANCE PAR LE LAC LÉMAN

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'article constitutionnel sur l'énergie, la loi sur l'énergie, la loi sur le CO₂, la loi sur l'énergie nucléaire et la loi sur l'approvisionnement en électricité sont les volets d'une politique énergétique suisse et moderne s'inscrivant dans la durée. La politique énergétique de la Confédération et des Cantons consiste non seulement à créer des bases légales, mais également à élaborer des perspectives, des stratégies, des programmes de mise en œuvre et une évaluation des mesures prises à l'échelon communal notamment.

Dans le cadre de la transition énergétique 2050 de la Confédération, acceptée par le peuple en 2017, et du programme de politique énergétique et climatique 2022-2026, la Municipalité a la responsabilité et le devoir de mettre en œuvre les solutions qui garantiront le respect des objectifs fixés qui prévoient une diminution importante des émissions de CO₂ par habitant.

De plus, suite aux conséquences de la guerre en Ukraine, notamment liées à l'approvisionnement en énergies, il devient indispensable d'être le plus autonomes possible par rapport aux autres pays.

Ainsi, ce projet d'aquathermie, à l'instar de réseaux déjà existants tels que celui de l'ONU et des entreprises du quartier des Nations à Genève, le Gymnase du Burier à la Tour-de-Peilz ou des bâtiments de l'EPFL à Dorigny, au surplus des nouveaux réseaux tel que celui créé à Morges, prélèvera dans l'eau du lac Léman l'énergie pour chauffer et refroidir avec une indépendance certaine.

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour mettre en place un partenariat public/privé pour la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation, l'exploitation du réseau thermique et la commercialisation du chaud et du froid sur le territoire de la commune de Rolle par le lac Léman ; à inscrire un droit distinct et permanent au droit de la future station de pompage et les servitudes nécessaires ; à admettre le dépôt à l'enquête publique de la future station en anticipation aux démarches précitées et d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour les études à venir.

1 PRÉAMBULE

1.1 POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT

Le programme de politique énergétique et climatique 2022-2026 de la Commune de Rolle, élaboré dans le cadre du label Cité de l'énergie, est calqué sur les visions de la politique énergétique suisse et son actualité. Il prévoit notamment des paliers d'abaissement progressifs des rejets de CO₂, avec des objectifs en 2026, 2030 et 2050. La Suisse s'est engagée le 6 octobre 2017, en signant l'accord de Paris pour le climat, à réduire d'ici à 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport au niveau de 1990. Notre pays doit ainsi faire des efforts considérables pour réduire les émissions produites sur son territoire pour préserver au maximum la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Pour Rolle, la consommation d'énergie finale dédiée au chauffage, à l'eau chaude sanitaire et au refroidissement des bâtiments équivalait en 2019 (date du dernier bilan énergétique territorial) à environ 12.04 MWh par an et par habitant.

La consommation globale des bâtiments est constituée à 95 % par des énergies fossiles (gaz 55 % - mazout 35 % - autres 5 %) et à 5 % seulement d'énergies renouvelables. En termes de rejets de gaz à effet de serre, cela équivaut à 20'927 tonnes de CO₂eq pour l'année, soit 3.4 tonnes de gaz à effet de serre par personne et par an.

Enfin, l'épuisement des ressources fossiles et la dépendance en matière d'énergie envers les pays étrangers qui les produisent représentent un risque important pour notre pouvoir d'achat et notre niveau de vie en général. La guerre qui a éclaté en Ukraine a tragiquement mis en lumière et augmenté ces risques. A contrario, étant généralement locales, les sources de production d'énergies renouvelables renforcent l'indépendance du pays et consolident la sécurité énergétique nationale.

Donnant suite au Préavis 2016 – 2021 / N° 48 "Demande de crédit d'étude en vue de l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) sur la commune de Rolle" retiré, la Municipalité a mandaté la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD). L'objectif du mandat a été d'accompagner la Commune dans l'analyse en vue du développement d'un réseau de chauffage à distance. Les principales activités envisagées sont l'analyse et la synthèse des aspects techniques, environnementaux et financiers en rapport avec les différentes possibilités de production d'énergie thermique, de développement du réseau et des possibilités de récupération de la chaleur.

Il en ressort que la réalisation et la gestion d'un CAD sont tout à fait appropriés pour la ville de Rolle et le partenariat recherché est qualifié de judicieux. Les études techniques doivent encore être entreprises pour affiner le projet. Par transparence, le rapport et ses annexes sont joints au présent préavis.

1.2 HISTORIQUE, PROJET SCHENK

En 2008, la société Schenk SA prend la décision de réaliser un Nouveau Site de Production (NSP) et engage une procédure de recherche d'un site, sur La Côte, de quelque 40'000 m², avec pour objectif les vendanges 2015. A la fin 2010, après diverses évaluations, le site Schenk de Rolle est confirmé et Schenk SA s'entoure de mandataires spécialisés pour la planification générale de sa réalisation.

Les études préliminaires, en étroite collaboration avec les Services techniques de la Commune, en adéquation avec les objectifs de Schenk SA, conduisent à la nécessité d'entreprendre l'élaboration d'un plan de quartier qui prendra le nom de Plan de Quartier « Gare Nord – Schenk ». L'assiette définie du plan est comprise entre la ligne CFF, l'autoroute A1, la route de la Vallée et le chemin de Jolimont. Dans l'intervalle, Schenk SA acquiert la parcelle N° 1018 et se trouve ainsi propriétaire de l'ensemble du site, à l'exception des biens-fonds sis au Sud-Ouest du site. Le projet peut dès lors se développer en une part industrielle, le Nouveau Site de Production, et une part immobilière, laquelle sera vendue à un ou des investisseurs avec la volonté de faire reprendre à ce ou ces derniers l'entier des

engagements pris par Schenk SA envers la Commune, Région de Nyon et le Canton, prenant ainsi le nom de la Cité du Vin.

En parallèle aux deux procédures successives de mises à l'enquête du plan de quartier, l'OFROU conduit les procédures de mises à l'enquête de la nouvelle jonction de Rolle A1-13, la Commune conduit la procédure d'enquête des routes cantonales et communales et Schenk SA procède au renouvellement de la concession de pompage de l'eau du lac, concession venant à échéance en 2025. L'ambition est alors d'inscrire l'ensemble du plan de quartier dans une démarche de développement d'un quartier eco-responsable conforme à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et aux « Sites 2000 watts » et ainsi de développer les synergies énergétiques potentielles entre les parties industrielle et immobilière afin de garantir l'approvisionnement en énergie de l'ensemble du plan de quartier.

La prolongation de la concession de pompage de l'eau du lac auprès de la Direction Générale de l'Environnement, gestion des domaines publics et des eaux (DGE) est alors demandée pour une augmentation de sa capacité à 500 m³/heure. Le projet de pompage de l'eau du lac est alors développé, mis à l'enquête et fait l'objet de permis de construire délivrés simultanément, par la Commune pour sa partie terrestre et par le Canton pour sa partie lacustre, en décembre 2020. La Commune octroie, en parallèle, une promesse de droit de superficie et des servitudes nécessaires à l'implantation de la station de pompage au droit de l'ancienne station de pompage de la Commune, sur la parcelle communale N° 135 au bord du Lac.

Dès 2020, Schenk SA réévalue son projet en fonction de l'évolution du marché du vin et procède à une nouvelle mise à l'enquête. Le permis de construire est délivré par la Commune le 18 février 2022. C'est alors que Schenk SA, dans un souci d'une saine gestion de l'énergie produite, a recherché un partenaire expérimenté en la matière dans le cadre d'un appel d'offres et s'est ainsi approchée de la Romande Energie SA pour la gestion de l'énergie produite par le pompage de l'eau du lac complété par l'installation en toiture, notamment sur le Nouveau Site de Production, de panneaux photovoltaïques.

Considérant que le concept proposé par la Romande Energie SA permet l'élargissement du périmètre de desserte sur l'entier de la commune, une estimation des consommations de l'eau chaude pour le chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de l'eau de refroidissement de potentiels demandeurs de capacité en termes de « chaud » et de « froid », a été évaluée en parallèle par la Romande Energie SA et les mandataires de Schenk SA.

Schenk SA, devenue dans l'intervalle Schenk Suisse SA, par la concentration à Rolle de la gestion de l'ensemble de ses activités suisses, toujours en contact avec la DGE et compte tenu de l'esprit d'une réunion tenue le 14 octobre 2022 avec cette dernière, a ainsi porté la demande de pompage de l'eau du lac à 2'000 m³/heure pour la production de chaleur et à 1'200 m³/heure pour la production de froid, en relation avec le potentiel global sur Rolle. La DGE entre en matière en validant le principe d'une telle installation en appréciant le fait de se concentrer à autoriser un seul pompage pour l'ensemble de la commune de Rolle.

Schenk Suisse SA et la Romande Energie SA ont créé, le 14 mars 2023, une société d'exploitation de l'énergie, la société Energie Cité du Vin SA (ECV), avec pour but premier la fourniture de l'énergie de l'ensemble des bâtiments du Plan de Quartier « Gare Nord – Schenk », tout en laissant à la Romande Energie SA l'opportunité de développer, en utilisant les capacités substantielles résiduelles du pompage de l'eau du lac, un réseau de chauffage à distance (CAD) sur l'ensemble du territoire de la commune de Rolle, en étroite collaboration avec les Autorités communales.

2 SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES DU RÉSEAU ENEROLLE

2.1 CONCEPT GÉNÉRAL

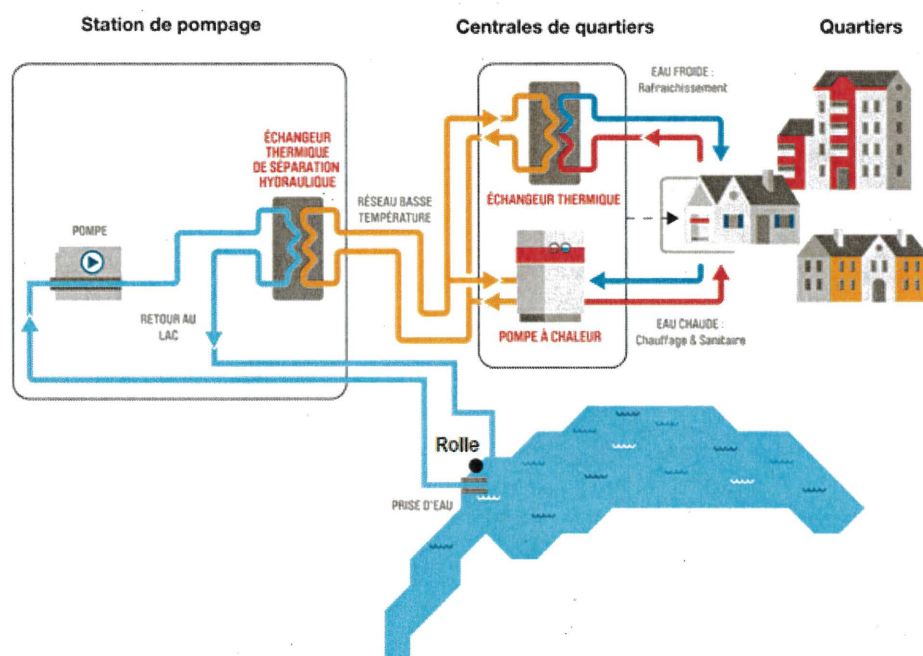
Le concept de chauffage à distance (CAD) développé pour la Commune de Rolle consiste à puiser l'énergie à basse température dans le lac Léman et la transformer en chaleur haute température à l'aide de pompes à chaleur pour le chauffage des bâtiments en hiver. Grâce à la température de l'eau du lac d'environ 7°C au point de pompage, le système permet également de fournir du froid à distance (FAD) en été.



Afin de pomper l'eau du lac, une station de pompage est construite sur la rive du Famolens et deux conduites sont placées au fond du lac, une conduite d'aspiration et une conduite de refoulement en fonction des saisons. Les extrémités de ces conduites sont placées à deux profondeurs différentes, -15 m. et -40 m., afin de valoriser la différence naturelle de température dans le lac.

En été, l'eau est puisée à une profondeur de -40 m. afin de bénéficier d'une eau plus froide pour le rafraîchissement des bâtiments. En hiver, l'eau est pompée à -15 m. pour bénéficier d'une eau plus chaude et ainsi maximiser le rendement des pompes à chaleur. En raison de l'importance de la prolifération de la moule Quagga, l'eau du lac restera confinée dans la station de pompage et rejetée directement au lac, l'énergie étant alors transférée, par des échangeurs de chaleur, au réseau terrestre à basse température, appelé également réseau anergie.

Ce réseau est composé de trois boucles principales : la boucle dite « Nord » alimentant prioritairement la Cité du Vin, la boucle dite « Est » alimentant les quartiers Est de la commune de Rolle, ainsi que le quartier Bellefontaine de Mont-sur-Rolle et la boucle dite « Ouest » alimentant les quartiers Ouest et Nord-Ouest de la commune de Rolle. Des centrales de quartier seront construites dans chacun des quartiers alimentés pour produire la chaleur à partir de la boucle anergie. Ces centrales sont équipées de pompes à chaleur et d'un éventuel appoint permettant de produire la chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des clients. Aucune machine mécanique n'est nécessaire en centrale pour produire le froid, celui-ci est transmis par échange thermique. Pour distribuer l'énergie, un réseau CAD et FAD est ensuite installé depuis la centrale jusqu'aux sous-stations des clients.



Le réseau rollois (EneRolle), grâce à son réseau d'eau en basse température par une boucle anergie, proposera aux clients à la fois du chaud et du froid, en fonction de leurs besoins. Cette solution permettra d'optimiser le fonctionnement du réseau et sera surtout une offre très intéressante pour les grands consommateurs (grands bâtiments administratifs, industriel/artisanat, etc.) qui ont régulièrement besoin de rafraîchissement, mais qui ne disposent pas de solution durable.

Ce concept permet une grande flexibilité car chacun des quartiers pourra être équipé d'installations prévues pour les caractéristiques locales. Ainsi, certains quartiers pourraient être équipés d'un réseau de chaleur uniquement, d'autres pourraient avoir une production d'appoint renouvelable à base de pellets par exemple. Le concept permet

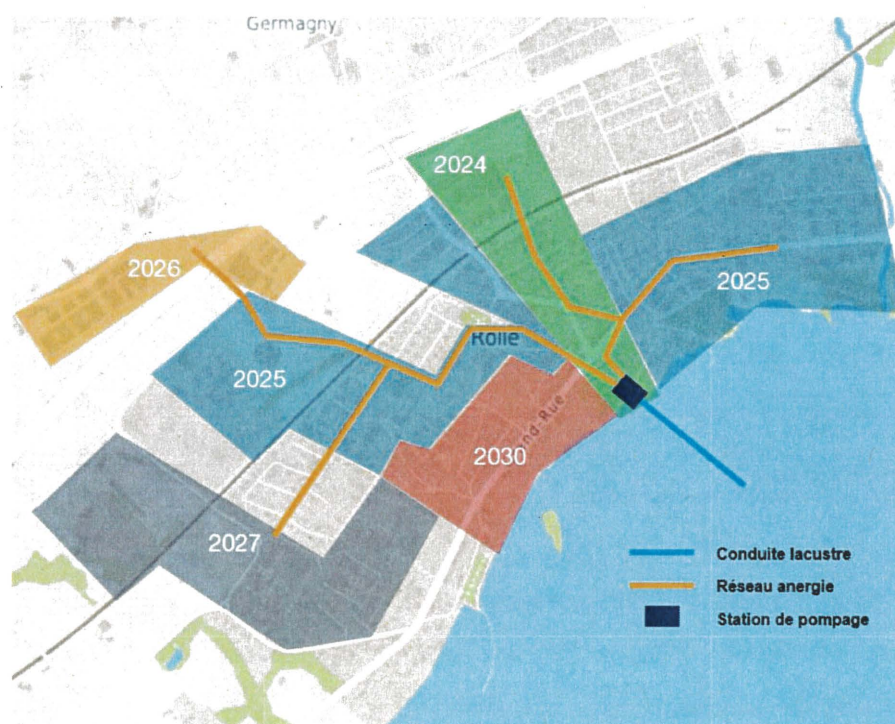
également de raccorder des bâtiments directement sur le réseau énergie avec une production via une pompe à chaleur dédiée au bâtiment même.

2.2 HORIZONS DE DÉVELOPPEMENT

Un premier tronçon partira de la station de pompage et sera déployée jusqu'au Nouveau Site de Production de la cave Schenk Suisse SA afin d'assurer les besoins nécessaires pour l'été 2024, puis pour le quartier immobilier de la Cité du Vin.

Ensuite, au fur et à mesure des possibilités et des opportunités, le réseau sera agrandi selon les phases décrites par le plan ci-dessous. Ainsi, les tuyaux nécessaires seront posés dans le cadre des préavis ci-après :

- 2021-2026 / N° 11 « Demande de crédit d'étude relative à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires, entre l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey »,
- 2021-2026 / N° 21 « Demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC1) – Tronçon giratoires Châtelain / Couronnette »,
- 2021-2026 / N° 28 « Demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF ».



Compte tenu du potentiel très important du Léman, le réseau pourrait avoir d'autres interconnexions et, à long terme, couvrir une zone de distribution encore plus importante que celle illustrée. Une partie des bâtiments présents sur la commune de Mont-sur-Rolle pourrait s'y raccorder. Une connexion avec les forages profonds actuellement en cours sur la commune de Vinzel reste possible, si les résultats attendus donnent satisfaction.

2.3 IMPACT SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Même si le réseau EneRolle permettra de réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire rollois, son fonctionnement nécessitera une quantité non négligeable d'électricité afin de faire circuler l'eau dans les conduites de distribution et de faire fonctionner les pompes à chaleur (PAC). Pour cette raison, il faudra s'attendre à une augmentation de la consommation électrique dans le bilan énergétique du territoire communal.

Toutefois, grâce au coefficient de performance (COP) des PAC, ce bilan restera positif, sachant que, si pour une unité d'énergie fossile on obtient une unité de chaleur, les PAC offrent un rendement bien meilleur puisqu'elles proposent en moyenne trois unités de chaleur par unité d'électricité utilisée.

Pour permettre une redondance en cas de panne et une réponse aux demandes de pointe, ainsi qu'aux demandes de températures trop importantes (immeubles très mal isolés avec un système de chauffage à haute température et production d'eau chaude importante), le réseau de gaz communal sera utilisé. De plus, l'installation sera établie de manière à pouvoir aisément brancher une génératrice en cas de coupure d'électricité temporaire.

Sans cet appoint de marge, plusieurs éléments de l'infrastructure devraient être surdimensionnés, notamment les pompes de l'eau du lac et les pompes à chaleur, ce qui péjorerait le bilan global du projet. Le but est évidemment de diminuer au maximum le recours au gaz, grâce au dimensionnement suffisant des pompes à chaleur et à une exploitation performante. Le taux de gaz utilisé dépendra également des conditions climatiques et, surtout, de l'assainissement des bâtiments à venir.

2.4 OBLIGATION DE RACCORDEMENT

L'article 25 de La loi vaudoise sur l'énergie (LVLÉne) du 16 mai 2006 traite des installations de chauffage à distance et prévoit que les autorités publiques incitent les propriétaires de bâtiments à s'y connecter. Il prévoit même une obligation pour les bâtiments neufs ou dont l'installation de chauffage doit être transformée, pour autant que cela soit proportionnel (au sens de l'article 6 de cette loi), à savoir que la mesure est techniquement réalisable et exploitable, « dans des limites économiquement supportables ».

En ce qui concerne EneRolle, avec au moins 90 % d'énergie renouvelable dans son bouquet énergétique, il entre clairement dans ces considérations. De plus, avec un prix de l'énergie le plus favorable possible, on peut raisonnablement penser que bon nombre d'utilisateurs devraient se retrouver dans la catégorie de ce qui englobe "l'économiquement supportable".

Considérant ce qui précède, il ne semble pour l'instant pas approprié à la Municipalité d'imposer aux propriétaires le raccordement au réseau EneRolle. Elle prévoit plutôt de laisser ceux-ci prendre en compte les différents avantages, y compris financiers, offerts par ce dernier, et de leur laisser le choix de se raccorder au réseau.

3 RÉALISATION DES TRAVAUX

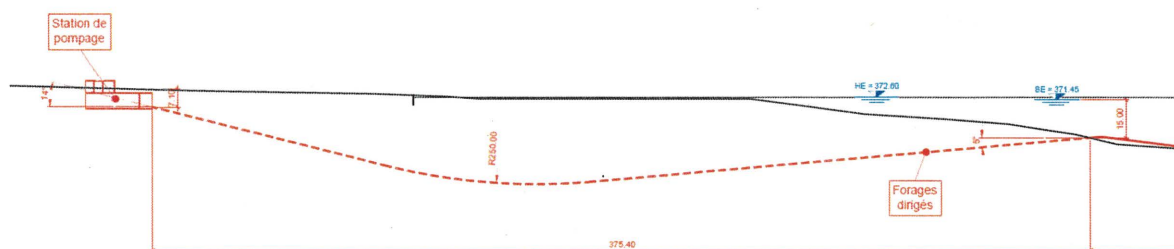
3.1 TRAVAUX LACUSTRES

L'emplacement du point de pompage et de rejet tient compte des éléments lacustres et notamment des fibres optiques se trouvant dans cette zone. Le projet répond à la Directive cantonale sur l'utilisation des eaux superficielles DCPE 1010 en traitant notamment les points suivants :

- les impacts en lien avec les pêcheurs et la moule Quagga sont pris en compte dans les développements du système permettant le curage des conduites ;
- la sécurisation de l'approvisionnement du réseau anergie avec la mise en place d'un 3^e tube au droit de la STAP permettant le rejet dans le Famolens qui serait utilisé uniquement lors des travaux d'entretien des conduites lacustres ;



- l'utilisation de la technique par forage dirigé sur 300 m. pour avoir un point de sortie à -15 m. afin de préserver la beine lacustre et d'éviter tout impact environnemental.



3.2 TRAVAUX STATION DE POMPAGE ET PARKING

Dans sa séance du 20 mars 2023, la Municipalité a décidé de valider la variante d'implantation de la station de pompage au droit du ruisseau le Famolens sur la parcelle communale N° 135, de valider les démarches en vue de la modification du DDP et des servitudes, sous réserve des résultats de la mise à l'enquête, et de donner l'autorisation de procéder aux sondages géotechniques de reconnaissance des sols rencontrés, sondages réalisés en avril 2023.

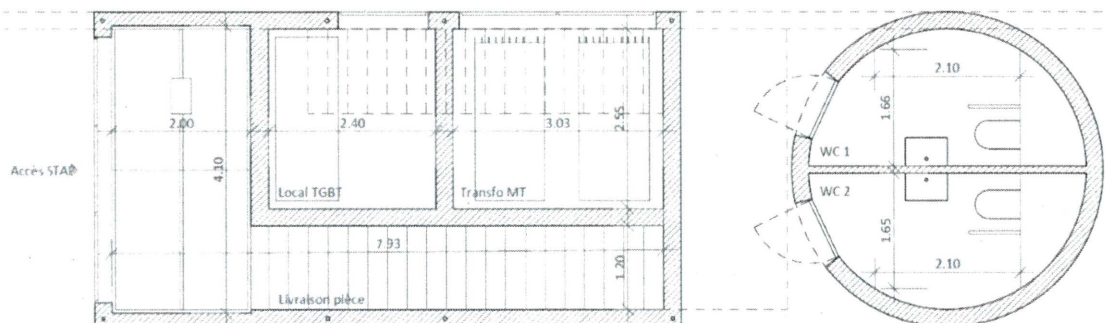
La station de pompage (STAP) est entièrement enterrée. Pour autant, une partie devra sortir du sol pour recevoir l'accès au niveau inférieur ainsi que les modifications électriques pour alimenter cette station. Il a été imaginé d'intégrer tous ces éléments de manière harmonieuse dans l'urbanisme existant. Il semble important d'intégrer les WC publics existants dans cette réflexion.

Le concept pour cet édicule se veut simple, clair et avec une morphologie rappelant celle du château. Il est composé de 3 volumes, à savoir : accès à la STAP personnes + marchandise, station électrique et WC publics femmes/handicapés et hommes.



La matérialisation des façades se veut durable en utilisant la terre d'excavation pour réaliser des parois en terre coulée faisant écho au château et à l'ancrage local.

La volumétrie des locaux électriques permettra la flexibilité de développement du site "Au Parc" pour de futurs projets, tel qu'un parking pour dix bornes de recharge.



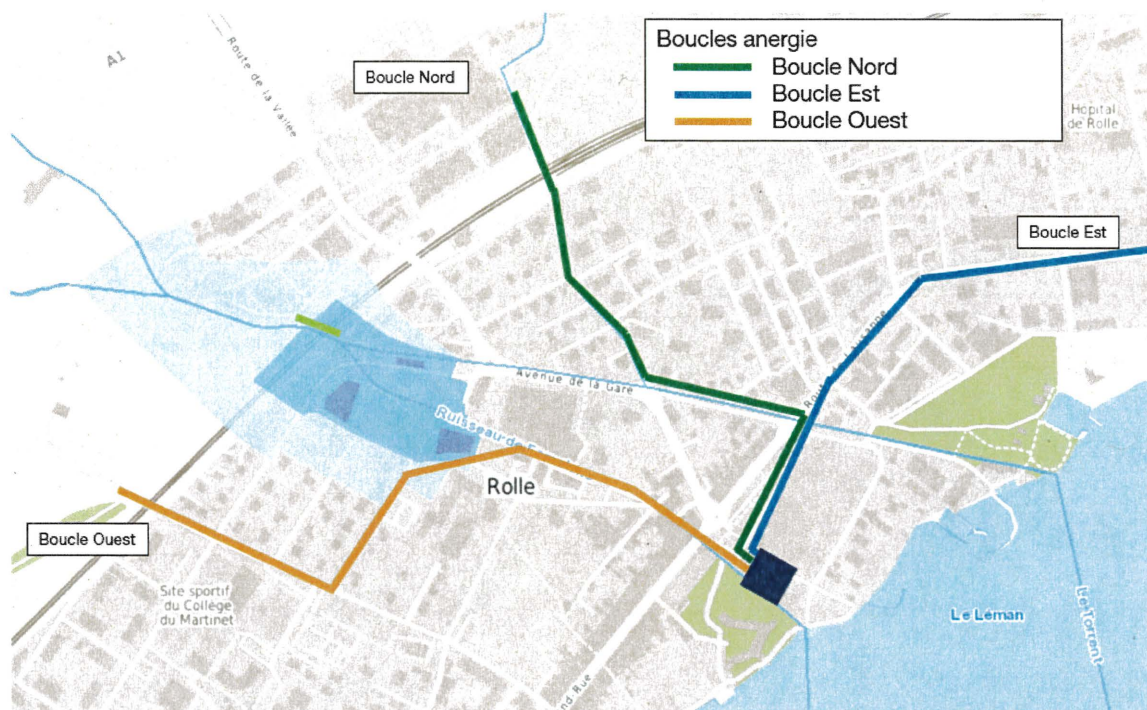
Les travaux auront temporairement un impact sur le parking actuel. La zone d'intervention sera restreinte au stricte nécessaire. Toutefois, il est envisagé de minimiser les désagréments par la compensation provisoire de places, au surplus de celles nouvellement construites sous le bâtiment de la COOP.

Il n'est pas projeté de supprimer des places de stationnement après l'intervention. Les aménagements existants seront restitués.

3.3 DÉPART DES BOUCLES

Le départ des boucles anergie a été affiné en partenariat entre la Romande Energie SA, la Commune et Schenk Suisse SA, afin de minimiser l'impact des travaux sur le territoire communal :

- la boucle Est longera le terrain de football et le parking à travers du chemin entre les rangées d'arbres afin de ne pas bloquer le parking le temps des travaux et de préserver les développements futurs de la zone. La boucle Est continuera ensuite le long de la RC1 jusqu'aux quartiers Bellefontaine et Sous-Bellefontaine ;
- la boucle Nord suivra la boucle Est en sortie de la STAP sur les premières centaines de mètres jusqu'au giratoire entre la Grand-Rue et la route de Lausanne, remontera l'avenue Châtelain puis le chemin de Jolimont pour atteindre la Cité du Vin ;
- la boucle Ouest traversera la Grand-Rue par la voie souterraine, le long des galeries existantes du ruisseau du Famolens pour sortir à l'arrière du bâtiment Migros. En cas de refus de cette solution par le Canton pour des raisons hydrauliques ou techniques, ce ruisseau étant une zone à fort risque de crue, une solution alternative devra être trouvée par la Romande Energie SA et la Commune. A partir de la Migros, la boucle longera la zone de protection des eaux (SII) sans la pénétrer afin de rejoindre la route des Quatre-Communes pour desservir les quartiers de l'Ouest de Rolle.



A ce jour, plusieurs contacts ont déjà eu lieu avec des projecteurs en charge de futurs travaux de constructions ou de rénovations d'immeubles existants, démontrant un intérêt certain pour ce mode de chauffage d'une part, et d'autre part, en fonction de l'évolution de leur projet, la présence de futurs clients.

3.4 COORDINATION AVEC LES CHANTIERS D'INFRASTRUCTURES

La mise en place d'un chauffage à distance nécessite d'importants travaux de fouilles sur le domaine public qui doivent être planifiés et coordonnés de manière optimale afin de réduire au maximum la gêne pour les usagers. De plus, il est opportun d'envisager, dans un même projet, le remplacement de l'ensemble des infrastructures qui doivent faire l'objet d'un renouvellement. Ainsi, tous les gestionnaires de réseaux souterrains seront consultés afin d'intervenir une seule fois, d'assurer un minimum d'interventions et d'optimiser les investissements futurs.

La Commune participera à la planification des ouvertures de routes pour la pose des conduites. Le but est d'assurer une planification et une coordination du déploiement d'EneRolle. En prévoyant, dans le contrat de partenariat à définir, de subordonner ces travaux de déploiement à l'acceptation de la Commune, il est ainsi possible de limiter les risques de désagréments de l'espace public.

Pour ce qui concerne le revêtement de surface, les nombreuses fouilles en tranchées mettront à mal l'uniformité de la chaussée et nécessiteront de nombreuses réfections sur des tronçons dont la dégradation est déjà bien avancée.

Comme développé ci-dessous, il est donc bien souvent opportun de réfectionner l'ensemble de la surface routière, ceci à moindre coût, étant donné le partage des frais entre les différents intervenants. Pour certains secteurs sensibles, il faudra même envisager d'aller plus en avant, en planifiant une requalification du domaine public. Les montants nécessaires pour faire étudier ces secteurs par des bureaux spécialisés, ainsi que pour réaliser les travaux en parallèle du réseau thermique, seront sollicités auprès de votre Conseil communal par préavis séparés en temps opportun.

Plusieurs projets communaux sont à l'étude ou les travaux vont prochainement débuter (cf. chapitre 3.2). Ces opportunités permettent de rationaliser les interventions et les coûts. Dans le cadre du déploiement du réseau thermique pour le raccordement de la cave Schenk Suisse SA, il est envisagé de profiter de l'intervention sous le domaine public pour adapter les réseaux souterrains existants. Le chemin de Jolimont sera également réaménagé en vue de sa mise en zone 30 km/h.

4 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. De plus, il s'inscrit dans la continuité des engagements antérieurs pris par la Commune de Rolle, comme l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

4.1 SOCIAL

Un des buts principaux de ce réseau thermique est de permettre à une grande partie de la population d'avoir accès à une énergie renouvelable abondante, sans devoir consentir à des investissements trop importants, voire parfois techniquement irréalisables.

À nouveau, une vision à long terme prend en compte les enjeux de pénurie de ressources énergétiques fossiles et la hausse de leur prix. Cette hausse pourrait se répercuter sur la population et/ou amener à de la précarité énergétique.

Ainsi, en plus d'assurer un approvisionnement énergétique suffisant aux besoins de la population, le réseau thermique, parce qu'il utilise principalement une ressource locale et renouvelable, permet de contourner ces difficultés.

Les émissions de CO₂ liées à la combustion des énergies fossiles sur le territoire ont aussi un impact sur la qualité de l'air, et donc directement sur la santé de la population. Faire diminuer ces émissions, grâce à ce réseau, aura donc un impact positif direct sur la santé publique.

Enfin, grâce au remplacement de chaudières au mazout, le nombre de camions citernes diminuerait au bénéfice de la qualité de vie et de la fluidité des voies de communication.

4.2 ÉCONOMIQUE

Cette réalisation générerait un investissement important.

Toutefois, les flux financiers induits par ce système de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables restent plus facilement au niveau régional et national. À l'inverse, les flux générés par des énergies fossiles tendent à retourner dans les pays producteurs de ces dernières.

Le projet EneRolle sera élaboré avec l'objectif de pouvoir proposer aux habitants une énergie renouvelable au meilleur prix possible afin de les encourager à utiliser cette possibilité.

4.3 ENVIRONNEMENTAL

Labellisée « Cité de l'Énergie », la Commune de Rolle tente de répondre aux objectifs énergétiques et climatiques fixés au niveau national et cantonal. Le réseau thermique fait donc partie des outils pour poursuivre ces engagements, en permettant, dans un premier temps, de réduire la consommation d'énergie fossile et d'augmenter l'utilisation d'énergie renouvelable sur le territoire.

L'impact de ce réseau pour le lac Léman a été étudié par le Canton qui a conclu positivement.

Le déploiement du réseau aura aussi pour conséquence, comme indiqué ci-dessus, de réduire le trafic des camions citernes, assurant les livraisons de mazout pour les différents consommateurs.

Finalement, une autre conséquence favorable d'EneRolle sera une amélioration de la qualité de l'air, notamment sur les rejets de particules fines. La mise en place et le déploiement du réseau EneRolle permettant de remplacer des installations de chauffage fossile par des installations fonctionnant avec une énergie renouvelable qui n'émet localement aucun gaz, aura un impact positif sur la qualité de l'air à Rolle.



En parallèle à la réalisation du réseau, les études de requalification de l'espace public intégreront les questions de l'adaptation au changement climatique, ainsi que de biodiversité en ville chaque fois que ceci sera possible.

4.4 RÉNOVATIONS

La réalisation d'un réseau de chauffage à distance employant des énergies renouvelables fait partie du Plan Climat communal qui devrait permettre à notre commune d'atteindre les objectifs énergétiques qu'elle s'est fixés. Un autre de ces grands projets consiste à augmenter le taux de rénovation du parc immobilier privé sur le territoire communal afin de faire baisser la consommation d'énergie du territoire.

En partenariat avec la Romande Energie SA, la possibilité de profiter du programme "Commune Rénove" est envisagée.

L'objectif est d'augmenter substantiellement le taux de rénovation énergétique des immeubles en simplifiant, autant que faire se peut, les barrières administratives et en mobilisant les propriétaires immobiliers en leur proposant un accompagnement technique et administratif pour l'assainissement de leurs biens. L'accompagnement des propriétaires dans leurs projets d'assainissement devrait, comme cela a déjà été fait dans d'autres communes, augmenter significativement ce taux.

5 POSITIONS DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 PROTECTION DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE ET DES CLIENTS

La mise en place d'un réseau thermique utilisant des énergies renouvelables dans une commune est un acte important. Il démontre l'implication des autorités politiques dans la lutte contre le changement climatique et offre aux propriétaires (de villas, d'immeubles, de bâtiments industriels/artisanat, etc.) la possibilité concrète de participer à l'effort collectif.

Malgré les avantages généraux évidents indiqués ci-dessus pour notre politique énergétique et la sécurité de notre approvisionnement, pour que ce réseau soit un succès, il faut qu'il soit attractif pour les propriétaires des bâtiments concernés. Or, décider de connecter un bâtiment à un réseau à distance est un engagement sur la durée. Ainsi, en plus de conditions initiales de connexions intéressantes, l'exploitation du réseau doit également garantir une grande qualité des prestations et des conditions financières claires. Vu la durée de fonctionnement d'un tel réseau, au moins une cinquantaine d'années, et la durée de l'engagement contractuelle des clients, l'exploitation de ce réseau représente pour notre commune une responsabilité importante envers les futurs clients.

La Municipalité propose ainsi de mettre en place une structure qui lui permettra d'avoir un contrôle sur l'exploitation du réseau et sur les contrats de fourniture d'énergie qui lieront EneRolle avec ses clients (et donc notamment sur les prix de raccordement et de l'énergie).

L'idée de favoriser une certaine indépendance énergétique doit aussi passer par la considération de ne pas totalement dépendre d'un fournisseur privé. En souhaitant créer une société anonyme, dont la Commune ferait partie, au surplus de contrats liant les parties, Rolle assure son droit de regard. Cela permettra de garantir sur la durée la volonté de conserver le meilleur rapport qualité/prix pour le citoyen consommateur, tout en préservant les intérêts de notre commune.

Notons encore que la Commune, mais cette fois en sa qualité de responsable du domaine public, pourra également valider ou refuser la planification des travaux prévus, dans un esprit coopératif.

La Municipalité est convaincue qu'il faut saisir cette opportunité de proposer à une large échelle une source de chaud et de froid, issue de solutions durables. Ce projet est une pièce maîtresse dans les moyens pour atteindre, à notre échelle, les objectifs décidés par la Confédération.

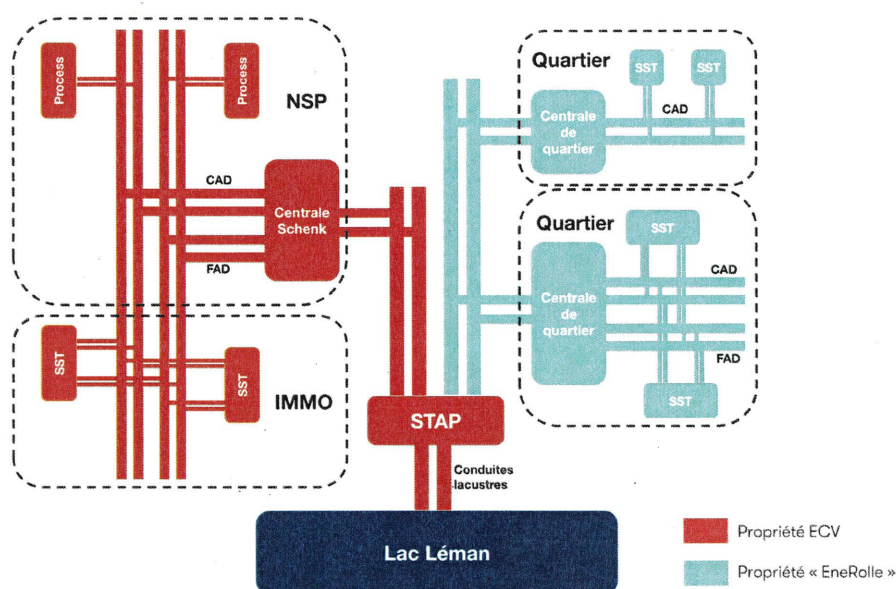


Après une première phase de négociations avec la Romande Energie SA, la Municipalité est persuadée d'avoir trouvé le bon partenaire et va pouvoir demander les conditions nécessaires pour garantir aux futurs clients non seulement l'efficacité, mais aussi la sécurité de ce réseau.

5.2 PROPRIÉTÉ DU RÉSEAU

La structure proposée (voir image ci-dessous) doit garantir la défense de l'intérêt de la Commune et des clients, non seulement dans l'exploitation du réseau, mais également dans sa réalisation, ainsi que dans la maîtrise des coûts.

Pour rappel, la concession permettant le pompage au lac est en possession de Schenk Suisse SA et la structure indiquée en rouge est la propriété d'ECV. Il est impératif pour Schenk Suisse SA d'obtenir du froid pour l'été 2024 et du chaud pour les vendanges qui suivent. C'est pourquoi l'avancement du réseau total est sous forme de deux entités.



Ainsi, la Commune, en partenariat avec la Romande Energie SA, serait responsable de l'ensemble des autres quartiers de la commune. Pour les constructions qui seraient implantées le long du réseau anergie situé entre la STAP et la Centrale Schenk (traits en rouge), la société EneRolle aura la possibilité de coexploiter ce tronçon du réseau ; au besoin des interconnexions entre les deux sociétés seront réalisées pour couvrir l'ensemble du territoire.

5.3 APPROVISIONNEMENT EN EAU

La STAP et les tuyaux de prise et d'évacuation de l'eau du lac seront créés par l'ECV pour garantir dans un premier temps les délais imposés par Schenk Suisse SA. Les conditions pour l'usage des installations par EneRolle seront discutées d'entente entre les parties.

5.4 MONTAGE FINANCIER

Les premières estimations déterminent un investissement d'environ 10 à 15 millions pour l'ECV et de 40 à 45 millions pour EneRolle, pour un potentiel d'approvisionnement total de 20 à 25 GWh.

Selon la Romande Energie SA, et sur la base du prix de l'électricité à 18 cts, le coût de la chaleur pour le client sera de 19 à 20 cts. Prenant en considération l'augmentation de l'énergie que nous connaissons actuellement, le prix

final serait de l'ordre de 23 à 24 cts, comprenant tant les frais fixes que variables, ainsi que la redevance pour l'utilisation de la STAP.

Ces montants estimatifs restent raisonnables en comparaison des autres énergies et surtout des avantages à long terme décrits précédemment.

De plus, un rendement d'environ 5 % est attendu dans un délai de 10 à 15 ans, soit lorsque le nombre de clients raccordés sera suffisant par rapport aux investissements à entreprendre dans un premier temps pour offrir la prestation.

Afin de garder un poids certain entre partenaires, la Municipalité envisage d'intégrer EneRolle avec une participation d'au moins 10 %.

La Commune de Rolle est propriétaire de la parcelle N° 135 où seront implantés la STAP et les tuyaux, au surplus des domaines publics. Ainsi, elle dispose d'un avoir certain qui sera valorisé dans le cadre de la société.

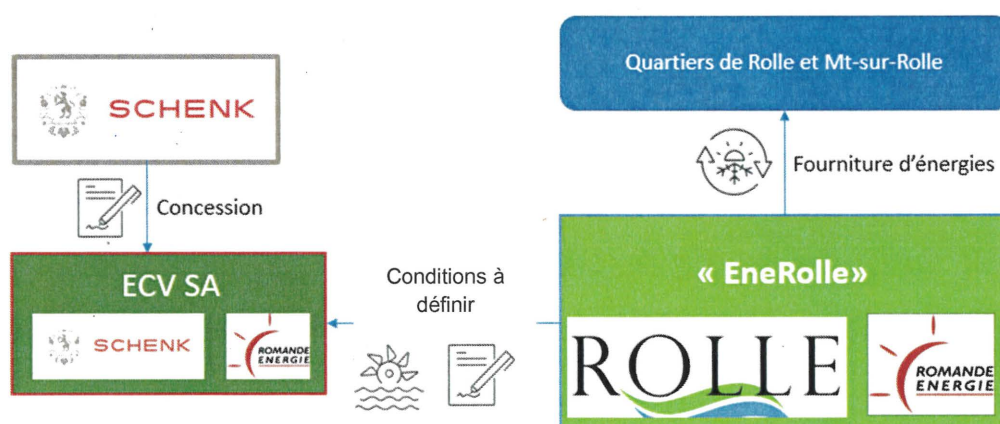
Suite à des pré-négociations, il a été convenu que la démolition et la reconstruction de l'édicule public, ainsi que l'aménagement de 10 nouvelles places de stationnement avec bornes électriques, seront créés aux frais de l'ECV ; les modalités précises de cet accord doivent encore être finalisées.

En cas d'entrée en matière par le Conseil communal, la Municipalité propose de consulter régulièrement la commission ad hoc, ainsi que celle des finances pour élaborer la meilleure stratégie.

5.5 MONTAGE DE LA SOCIÉTÉ ENEROLLE

Le présent préavis a pour but premier de demander au Conseil communal son aval permettant les investigations nécessaires pour aller de l'avant dans les négociations à entreprendre avec ses futurs partenaires pour la création d'une société publique/privée.

Dans un premier temps, le montage d'EneRolle en relation avec les autres partenaires se présenterait ainsi :



Dans le cas où le Conseil communal ne devait pas donner son aval pour la création d'une société, la Commune ne pourra que collaborer à la bonne marche de la fourniture de l'énergie, sans aucune emprise, si ce n'est sur l'usage du sol.

5.6 GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative de la société EneRolle sera déterminée dans le cadre de la création de la société.

Les compétences de la Romande Energie SA, ainsi que celles de nos Services techniques, notamment via le Service du gaz, seront valorisées dans l'intérêt du client final.

5.7 INTERCOMMUNALITÉ

Le boucle Est permettra d'alimenter les bâtiments de Sous-Bellefontaine. Ainsi, les habitations présentes sur Mont-sur-Rolle, au lieu-dit « Bellefontaine », pourront s'y raccorder également.

Dans le cadre de la création d'EneRolle, la Commune de Mont-sur-Rolle sera invitée à se prononcer sur son éventuelle intégration dans la société. Quelle que soit la décision qui sera prise, au niveau technique, l'approvisionnement sera identique. Seule la répartition financière sera adaptée en conséquence.

5.8 DROIT DISTINCT ET PERMANENT, SERVITUDES

La parcelle N° 135 appartenant à la Commune de Rolle, un droit distinct et permanent (DDP) ainsi que des servitudes de passage seront inscrites au Registre Foncier pour assurer l'usage et les règles entre les parties.

Quelle que soit la position du Conseil communal concernant la création d'une société entre la Romande Energie SA et la Commune, les actes légaux concernant le DDP doivent être effectués. Ils seront en faveur de l'ECV, pour une durée de 30 ans, renouvelables à nouveau pour 30 ans.

L'aval du Conseil communal permettra à la Municipalité de signer les plans des installations projetées sur la parcelle communale en vue du dépôt à l'enquête publique du dossier.

5.9 CRÉDIT D'ÉTUDES ET DE CONSEILS

Afin de pouvoir s'assurer auprès de spécialistes, que ce soit au niveau juridique (avocat et notaire) ou technique, que le projet de chauffage à distance, ainsi que les actes y découlant, soient conformes au droit et aux intérêts communaux, un montant de Fr. 150'000.-- est sollicité.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 34 du 24 avril 2023,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



1. autorise la Municipalité à mettre en place un partenariat public/privé avec la Romande Energie SA pour la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation, l'exploitation du réseau thermique et la commercialisation du chaud et du froid sur le territoire de la Commune de Rolle ;
2. accepte qu'un droit distinct et permanent au droit de la future station de pompage, en faveur de l'ECV, soit créé et inscrit, au surplus des servitudes nécessaires ;
3. octroie à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour les études à venir ;
4. autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 8300.509000 ;
5. autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une année comptable, à porter en compte dès le budget 2024 ;
6. autorise la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Approuvé par la Municipalité en séance du 24 avril 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulât Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

Dates de séance proposées avec la Commission : 15 et 22 mai 2023 à 18h00

Délégation municipale responsable : Mmes Monique Pugnale, Margareth Ruchti et Cécile Rod

Annexes :

- rapport étude HEIG-VD
- plans d'intention de l'implantation de la station de pompage
- photomontages de l'édicule
- tableau d'investissement

Affaire N° 55.02 / 22-0013

